



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 23 (L. Boyer a donné pouvoir à N. Chanut, G. Dumas a donné pouvoir à R. Duby, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande, N. Vermel a donné pouvoir à R. Bornarel)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 26 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le deux octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Carillier M., Chanut, N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Verne O., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Boyer L. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.), Vermel N. (a donné pouvoir à Bornarel R.) et M. Dumas G. (a donné pouvoir à Duby R.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu la loi 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 844-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter, et le cas échéant si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des effectifs adopté par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire explique que les derniers mouvements de personnels intervenus pendant l'été nécessitent les modifications suivantes au tableau des effectifs des effectifs :

• Suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif ouvert aux contractuels, à 22h/semaine
- des deux poste d'adjoint d'animation ouvert aux contractuels, à 6.27h/semaine
- de deux postes d'adjoints techniques ouverts aux contractuels, à 6,84h/semaine

• Création :

- d'un poste d'adjoint technique ouvert aux contractuels, à 6,33h/semaine
- d'un poste d'adjoint technique ouvert aux contractuels, à 5,5h/semaine

Oui l'exposé du Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le tableau des effectifs suivant :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services administratifs		
Direction Générale des services	1	Cadre d'emploi des attachés
Chargé d'urbanisme	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Comptabilité, état civil, élections	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Etat civil, aide sociale, accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chargée d'accueil, titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs,
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien voirie et réseaux	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien espaces verts	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien Salle Polyvalente	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Services école		
Encadrement des enfants + cantine + ménage	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouverts aux contractuels - 20.17h/semaine
Encadrement enfants école + cantine	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 12.44h / semaine - 28.75h/semaine - 34.35h/semaine ouvert aux contractuels
Surveillance cantine	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,84h/semaine
	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,33h/semaine
	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 5,5h/semaine
Service social		
ATSEM	1	Cadre d'emploi des ATSEM - 31,58h/semaine (en disponibilité)

Affiché le
Le Maire,

Pour copie conforme

Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

